

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU MARDI 11 janvier 2022**

Le conseil municipal dûment convoqué le 4 janvier 2022, s'est réuni en Mairie le mardi 11 janvier 2022 à 20 heures, sous la présidence du Maire.

**Présents** : Alexis Manac'h, Marie-Thérèse Laurent, Dominique Coadour, Gilbert Berrou, Chantal Cloître, Sylvain Charbonnier, Patrice Guillet, Valérie Jouan, Sarah Lewenkron, Marie-Noëlle Jaffré

**Excusé** : Youenn Boudier (procuration à A. Manac'h)

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle Jaffré

Approbation de l'ordre du jour proposé :

### **Avis du conseil municipal sur le projet de démantèlement complet de la centrale nucléaire**

Mr le Maire rappelle que plusieurs réunions d'information concernant le projet de démantèlement complet de la centrale nucléaire des monts d'Arrée se sont tenues fin 2021 et qu'une enquête publique s'est déroulée du 15 novembre 2021 au 3 janvier 2022.

Réunie en séance plénière le 7 janvier 2022, la CLI a rendu un avis favorable au projet de démantèlement complet de la centrale par 20 votes pour 7 votes contre et 2 abstentions et ce, moyennant la prise en compte des recommandations formulées par la commission ainsi qu'un examen attentif des demandes et propositions exprimées par cette même commission.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable au démantèlement complet de la centrale nucléaire des monts d'Arrée.**

## **Adhésion au CAUE du Finistère (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)**

Mr le maire explique au conseil municipal que le CAUE dépend du conseil départemental, a pour mission d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs différents projets, notamment en matière d'aménagement ou de construction.

Le montant annuel de l'adhésion est de 50.00€.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion au CAUE pour 2022.**

## **Questions diverses**

### **Proposition de rectification et annulation d'une facture d'eau :**

Mr le maire informe le conseil qu'un abonné s'est étonné du montant anormal de sa facture d'eau/assainissement, dû semble-t-il à un problème de canalisation.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un réajustement de sa facture initiale sur la base d'une consommation d'eau de 80 m3, soit un montant total eau/assainissement de 221,00 €.**

### **Renouvellement contrat dératisation :**

Mr le Maire propose au conseil le renouvellement du contrat de la société souris 7 (dératiseur) pour un montant de 750.00€ HT soit 900.00€ TTC/an.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement pour l'année 2022 du contrat de l'entreprise souris 7 (dératiseur).**

### **Frais de déplacements :**

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'en raison de la fermeture du commerce de Brennilis durant quelques semaines, le cantinier Antoine Signori doit se rendre à la boulangerie de La Feuillée pour ravitailler la cantine scolaire. La commune doit donc lui payer ses frais de trajets : Brennilis/La Feuillée aller-retour.

**Le conseil décide, à l'unanimité, de régler les trajets professionnels d'Antoine Signori au tarif kilométrique en vigueur.**

### **Demande de subvention :**

Mr le maire informe le conseil que l'association communale ABCD a adressé un courrier en Mairie pour une demande de subvention. Le conseil municipal a délibéré au sujet des attributions des subventions le 14 décembre 2021.

**Le conseil décide, à l'unanimité, de verser à l'association ABCD une subvention de 300.00€ (montant attribué aux associations communales ayant sollicité une aide).**

### **Demande d'un particulier d'une cession de parcelle :**

Mr le Maire informe le conseil de la demande d'un particulier d'acquérir une parcelle située dans le bourg. Après vérification, cette parcelle est numérotée au cadastre, donc en aucun cas n'est propriété de la commune mais appartient à un particulier.

Des recherches seront faites concernant cette parcelle et Mr le Maire en informera le demandeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.